



Les lois sur le logement équitable protège les immigrants, les réfugiés et les personnes de toutes croyances religieuses.

Les lois sur le logement, de l'état et du gouvernement fédéral, interdisent la discrimination basée sur l'origine nationale, la religion et l'ascendance. En fait, il y a plusieurs attributs protégés par ces lois incluant : l'ethnicité, la race et la complexion (la couleur de peau), l'origine nationale, le sexe et le genre, la religion, l'état familial ou la situation matrimoniale (par exemple, le fait d'avoir des enfants), les handicaps (mentales ou physiques), l'ascendance, l'âge (sauf les personnes mineures), l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression du genre, et la source légale de la revenue (par exemple, personne ne peuvent refuser d'accepter le logement « section 8 »).*

Les lois sur le logement équitable protègent les immigrants, les réfugiées et les personnes de toutes croyances religieuses.

Veillez appeler le Centre du logement équitable du Connecticut au 866-247-4401 si vous pensez que vous êtes victime de la discrimination, car vous êtes immigrant(e) ou réfugié(e). Contactez-les également si vous pensez d'être victime de la discrimination à cause de votre origine ou de vos croyances religieuses.

Les lois sur le logement vous protègent indépendamment de votre statut d'immigration.

Il est illégal d'être traité différemment par un propriétaire à cause de votre statut de l'immigration, votre origine nationale ou votre religion. C'est-à-dire que les personnes qui vous loue votre logement n'ont pas le droit de :

- Vous refuser un logement, car vous êtes réfugié(e) ou immigrant(e);
- Vous refuser un logement à cause de vos croyances religieuses;
- Vous refuser un logement, car vous n'êtes pas originaire des États-Unis;
- Vous charger un loyer ou un dépôt de garantie plus cher à cause de votre statut d'immigration ou vos croyances religieuses;
- Vous requérir un consignataire à cause de votre statut d'immigration ou vos croyances religieuses ;
- Vous interdire de cuisiner la nourriture que vous aimez à cause de l'odeur ;
- Vous refuser un logement, car vous ou un membre de votre famille ne parle pas l'anglais ;
- Vous requérir de parler l'anglais à l'extérieur de votre logement ;
- Vous forcer d'habiter proche aux personnes qui viennent du même pays que vous, qui parlent la même langue que vous, ou qui ont la même religion que vous ;
- Vous donner des règles différentes que celles de vos voisins, à cause de votre statut d'immigration ou de réfugié ou bien à cause de vos croyances religieuses.

Il est illégal pour un propriétaire de vous demander votre religion.

Il est illégal pour un propriétaire de vous poser des questions concernant votre statut d'immigration à cause de votre apparence, votre accent, ou votre habillement.

Quelques propriétaires ou agents immobiliers peuvent vous demander : votre numéro de sécurité sociale, si vous êtes aux États-Unis légalement; ou s'ils peuvent voir votre visa ou carte verte. Si vous pensez que vous êtes interrogé à propos de votre statut d'immigration, à cause de votre origine, veuillez appeler le Centre du logement équitable du Connecticut.

Les lois sur le logement, de l'état et du gouvernement fédéral, continuent de vous protéger après que vous habitez dans votre logement. Une propriétaire ou agent immobilier (ou toute autre personne) n'a pas le droit de :

- Vous demander d'enlever votre écharpe, hijab, burka, keffieh, kippa ou tout autres symbole ou vêtement religieux;
- Vous expulser de votre logement à cause de votre religion, votre statut de l'immigration ou votre statut de réfugié;
- Vous menacer ou vous harceler à cause de votre religion, votre statut de l'immigration ou votre statut de réfugié.

Le harcèlement et les menaces incluent :

- Disant que vous serez déporté ;
- Disant qu'il faut que vous retourniez à votre propre pays ;
- Menaçant de vous signaler aux polices ou autorités d'immigration ;
- Peinturant le graffiti ou d'autres écritures sur votre logement incluant des insultes ou des menaces contre vous ou votre famille si vous ne déménagez pas ;
- Criant des insultes raciales, ethniques ou religieuses contre vous ou votre famille ;
- Interdisant l'accès à votre logement, vos propriétés, ou les aménités partagés du logement (piscine, buanderie, etc.).

VOUS ÊTES ÉGALEMENT PROTÉGÉ SI VOUS ACHETEZ UNE MAISON OU SI VOUS ESSAYEZ D'AVOIR UNE HYPOTHÈQUE.

Veuillez appeler le Centre du logement équitable du Connecticut si vous croyez que vous êtes empêché d'acheter une maison ou de recevoir une hypothèque à cause de votre religion ou votre statut.

*Il y a quelques exemptions des lois de logements équitables. Veuillez appeler le Centre si vous pensez que votre propriétaire soit exempté de ces lois.